

FPR n° A12

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

FILIERE : Management

FAMILLE METIERS : Domaine d'appui

ACTIVITES :

Le chef du Département des Affaires Juridiques est chargé de mettre en œuvre une stratégie de prévention des risques juridiques et assurer le suivi des contentieux.

MISSIONS :

Le chef du Département des Affaires Juridiques est chargé de :

- Réaliser les études juridiques et préparer les projets de lois et règlements relatifs à l'administration du domaine forestier de l'Etat et en assurer le suivi ;
- Veiller sur la conformité juridique des actes ;
- Assurer l'étude des risques juridiques inhérents aux actes ;
- Elaborer les actes juridiques de l'Agence ;
- Assurer l'étude précontentieux et le suivi du contentieux ;
- Assurer le suivi des transactions avant jugement ;
- Assurer le suivi des dossiers transactions foncières et des contentieux en représentant l'Agence ;
- Assurer la veille des publications de textes et projets de textes juridiques et élaborer les avis relatifs aux projets de textes juridiques notamment en ce qui concerne les lois et règlements se rapportant aux domaines de l'Agence.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le chef du Département des Affaires Juridiques relève directement du Secrétaire Général.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

Le chef du Département des Affaires Juridiques supervise les services suivants :

- Le Service du contentieux ;
- Le Service des transactions foncières ;
- Le Service de la législation et de la réglementation.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de chef de division pendant au moins 02 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 06 ans ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.

